



CCAS du Haillan  
Département de la Gironde

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-263306037-20250605-D2025\_06\_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/06/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SEANCE DU 5 JUIN 2025

**D2025\_06\_07 BUDGET PRINCIPAL DU CCAS – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2024 - DECISION**  
Rapporteur : Philippe ROUZE

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le jeudi 5 juin à 17h00, le Conseil d'Administration s'est réuni au Haillan, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe ROUZE, Vice-Président. Les convocations individuelles et ordres du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux membres du Conseil d'Administration le 22 mai 2024.

**Nombre d'administrateurs en exercice : 11**

**Nombre d'administrateurs absents : 3**

**Date de la convocation : 26/05/2024**

**PRESENTS :**

Monsieur Philippe ROUZE, Monsieur Régis LAINEAU, Monsieur Patrick JULIENNE, Madame Evelyne RIBAN, Madame Aurélie DUFRAIX, Madame Nathalie CHAMBON, Monsieur Michel MONTAGNON, Madame Christine REALLE

**EXCUSES :**

Madame Andréa KISS, Madame Marie-Pierre MAILLET, Madame Charlotte MILAMAND

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Bordeaux ou par l'application télécourts citoyens accessible à partir du site [www.telercourts.fr](http://www.telercourts.fr) Dans ce même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Le rapporteur expose :

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, sur proposition de la Présidente du CCAS,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**ARTICLE UNIQUE : DE PROCEDER à l'affectation du résultat comme suit :**

Résultat de l'exercice :		excédent :	
		déficit :	59 149,23
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)		excédent :	147 960,43
		déficit :	
Reste de clôture à affecter :	(A1)	excédent :	<b>88 811,20</b>
	(A2)	déficit :	
<b>Besoin réel de financement de la section d'investissement :</b>			
Résultat de la section d'investissement de l'exercice:		excédent :	0,00
		déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)		excédent :	6 660,22
		déficit :	
<b>Résultat comptable cumulé :</b>	<b>R001</b>	excédent :	<b>6 660,22</b>
	<b>D001</b>	déficit :	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :			
Recettes d'investissement restant à réaliser :			
<b>Solde des restes à réaliser :</b>			<b>0,00</b>
<b>Besoin réel de financement</b>			<b>0,00</b>
<b>Excédent réel de financement</b>			<b>6 660,22</b>
<b>Résultat excédentaire (A1)</b>			<b>88 811,20</b>
<b>En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement</b>			
Recette budgétaire au compte R1068			0,00
en dotation complémentaire en réserve			
Recette budgétaire au compte R1068			0,00
	<b>sous-total ( R 1068)</b>		<b>0,00</b>
<b>En excédent reporté à la section de fonctionnement</b>			
(recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire reporté R002 du budget N+1)			88 811,20
<b>Total (A1)</b>			<b>88 811,20</b>
<b>Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur</b>			
(recette non budgétaire au compte 119/déficit budgétaire reporté à la section de fonctionnement D002 )			

**Transcription budgétaire de l'affectation du résultat 2023 au budget supplémentaire 2024**

Section de fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002: excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé
0,00	88 811,20	0,00	0,00
			R001: solde exécution N-1
			6 660,22
			0,00



Fait et délibéré au Haillan,  
le 5 juin 2025,  
Le Maire,

Andréa KISS